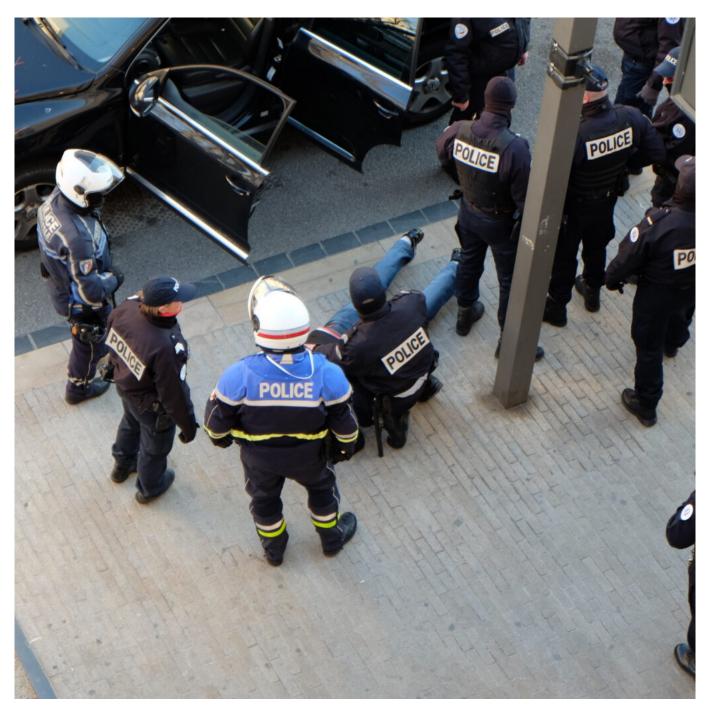


Vaucluse, Création d'une brigade de sécurisation des transports en commun (BSTC)





La Direction départementale de la sécurité publique (DDSP84) va créer une Brigade de Sécurisation des Transports en Commun (BSTC). Pourvue de 10 à 20 fonctionnaires, elle aura en charge la sécurisation des réseaux urbains de son ressort (bus et tramway), ainsi que des réseaux ferroviaires reliant les villes d'Avignon, Carpentras, Monteux, Cavaillon et Orange et les gares de ces communes.



Une initiative de Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, dans le cadre de la lutte contre la délinquance et l'insécurité dans les transports en commun.

2 000 policiers et gendarmes

En termes d'organisation 77 unités seront créées pour être dédiées à la sécurisation des transports, totalisant près de 2 000 policiers et gendarmes supplémentaires, soit un doublement des effectifs dédiés à cette mission.

8 500 postes au Ministère de l'Intérieur

Des nouveaux effectifs issus de la Loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (LOPMI), dont notamment la création de 8 500 postes au ministère de l'Intérieur et des Outre-mer au cours du quinquennat.

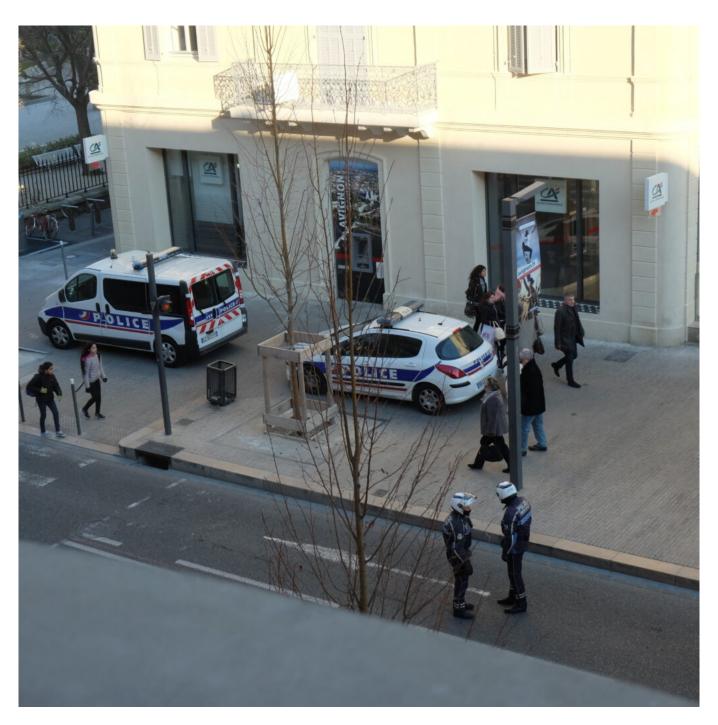
Printemps 2024

Ces renforts seront progressivement mis en place jusqu'au printemps 2024, afin d'être opérationnels pour les jeux olympiques et paralympiques. Pour la Police nationale, 1 300 policiers seront répartis dans :

8 nouveaux services inter-départementaux

8 nouveaux Services interdépartementaux de sécurisation des transports en commun (SISTC) en plus des 3 existants (Marseille, Lyon et Lille): Bordeaux, Rennes, Toulouse, Orléans, Rouen, Strasbourg, Dijon et Nantes. Pour chacune d'entre elles, entre 60 et 90 policiers assureront des missions de sécurisation des gares, stations de transports en commun et réseau de transports en commun. Les patrouilles prendront notamment en compte les horaires où la délinquance est la plus forte pour plus d'efficacité, mais également les pics d'affluence, pour rassurer et dissuader. Ces missions pourront être conjointes avec les effectifs de sécurité privée des autorités organisatrices de transports;





37 brigades pour les transports en commun

37 nouvelles brigades de sécurisation des transports en commun (BSTC), en plus des 2 existantes (Nice, Saint-Etienne): Montpellier, Lens, Metz, Grenoble, Toulon, Nancy, Le Havre, Clermont-Ferrand, Douai, Valenciennes, Caen, Dunkerque, Tours, Nîmes, Reims, Angers, Amiens, Mulhouse, Avignon, Le Mans, Perpignan, Limoges, Brest, Pau, Aix-en-Provence, Maubeuge, Besançon, Bayonne, La Rochelle, Vitrolles,



Poitiers, Troyes, Cannes, Antibes, Thionville, Annecy, Lorient. Pour chacune d'entre elles, entre 10 et 20 policiers assureront les mêmes missions que les SISTC, mais dans des réseaux de transports moins denses, la plupart du temps dans des villes de taille moyenne ; pour la préfecture de police de Paris, 200 policiers viendront renforcer les effectifs en charge de la police des transports, qui verra ses effectifs augmenter de 20 %. Cet accroissement permettra ainsi de passer à plus de 125 patrouilles par jour contre 100 actuellement.

600 gendarmes

Pour la Gendarmerie nationale, près de 600 gendarmes seront répartis dans : 30 brigades dédiées aux transports publics en zone gendarmerie, composées d'environ 10 gendarmes chacune, et dont la localisation sera arrêtée à l'issue de la concertation en cours avec les élus sur les 200 nouvelles implantations de brigades de gendarmerie ;

Et 2 nouveaux pelotons de réservistes de la gendarmerie, composés d'environ 50 réservistes chacun, en zone Ouest et Sud-Ouest, dédiés à la sécurisation des transports publics. Ils viendront compléter les 5 pelotons existants dans les zones Nord, Est, Sud-Est, Sud et Paris, dont les effectifs seront doublés. MH



